



Réf : ARR – 2024-17

**ARRETE MUNICIPAL réglementant la CIRCULATION
Route de Lorris – VC n°3**

Le Maire de la commune de Vieilles-Maisons sur Joudry,

Vu le code de la route L411-1 à L411-7

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, (livre 1 - huitième partie : signalisation temporaire),

Vu la demande formulée par **L'entreprise GANDRILLE** – sis Les Fourneaux à Lorris (Loiret) visant à obtenir un arrêté de circulation, pour l'abatage d'un arbre penché sur la route de Lorris au lieu-dit Chanteloup parcelle cadastrée AD-0072,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité publique,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le 26 avril 2024 la route de Lorris VC n°3 sera fermée à la circulation depuis le croisement avec route du Bas de Grignon VC n°4, pour une durée d'une heure le temps de l'abatage de l'arbre.

ARTICLE 2 : La route sera déviée le temps des travaux par la route du Bas de Grignon VC n°4 en arrivant de Lorris et par la rue du Port VC n°7 en arrivant de Vieilles-Maisons.

ARTICLE 3 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992. La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de **L'entreprise GANDRILLE**.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire de la commune de Vieilles-Maisons sur Joudry,
Monsieur le Président de la Communauté de Communes Canaux Forêts en Gatinais,
Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Lorris,
sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vieilles Maisons le 25 avril 2024
Le Maire, Daniel LEROY

